

ORDRE DU JOUR

ASSEMBLÉE DE CONSULTATION

JEUDI 20 FÉVRIER 2020 À 19 HEURES

- * Projet de Règlement numéro L-2001-3780 modifiant le Règlement L-2000 de la Ville de Laval pour un territoire situé à l'angle (côté nord-est) des boulevards Le Carrefour et Chomedey.

Ce projet de règlement vise à amender le règlement de zonage de la Ville de Laval L-2000 en modifiant, de commercial CC-32 et CA-373 à commercial CA-688, le zonage d'un territoire situé à l'angle (côté nord-est) des boulevards Le Carrefour et Chomedey.

XXXX

- * Projet de Règlement numéro L-2001-3769 modifiant le Règlement L-2000 de la Ville de Laval pour un territoire situé au sud de l'angle formé par l'intersection de la rue les Érables et du chemin Saint-Antoine.

Ce projet de règlement vise à amender le règlement de zonage de la Ville de Laval L-2000 en modifiant les dispositions applicables à la zone B-2 située au sud de l'angle formé par l'intersection de la rue les Érables et du chemin Saint-Antoine afin d'y autoriser l'aménagement d'un terrain de tennis extérieur dans toute cour adjacente à une rue.

XXXX

- * Projet de Règlement numéro L-2001-3772 modifiant le Règlement L-2000 de la Ville de Laval pour un territoire situé à l'angle (côté sud-est) de la rue Bossuet et du boulevard Arthur-Sauvé.

Ce projet de règlement vise à amender le règlement de zonage de la Ville de Laval L-2000 en modifiant, de commercial CA à résidentiel R-1254, le zonage d'un territoire situé à l'angle (côté sud-est) de la rue Bossuet et du boulevard Arthur-Sauvé.

XXXX

- * Projet de Règlement numéro L-2001-3775 modifiant le Règlement L-2000 de la Ville de Laval pour un territoire situé en bordure du boulevard Dagenais Ouest (côté sud), à l'est du boulevard Arthur-Sauvé

Ce projet de règlement vise à amender le règlement de zonage de la Ville de Laval L-2000 en modifiant, de commercial CB et résidentiel RU-87 à public et semi-public PA-33, le zonage d'un territoire situé en bordure du boulevard Dagenais Ouest (côté sud), à l'est du boulevard Arthur-Sauvé, ainsi que les dispositions applicables à la zone PA-33

XXXX



ORDRE DU JOUR

ASSEMBLÉE DE CONSULTATION

JEUDI 20 FÉVRIER 2020 À 19 HEURES

Projet de Règlement numéro L-2001-3770 modifiant le Règlement L-2000 de la Ville de Laval afin de modifier la largeur maximale d'une allée de circulation et d'une allée d'accès ainsi que la largeur minimale de la cour latérale applicables à certaines habitations unifamiliales;

Ce projet de règlement vise à amender le règlement de zonage de la Ville de Laval L-2000 en précisant la largeur maximale d'une allée de circulation et d'une allée d'accès pour une habitation unifamiliale isolée ou jumelée ainsi que la largeur minimale de la cour latérale pour une habitation unifamiliale jumelée comportant un abri d'auto. Le projet de règlement concerne toutes les zones où les habitations unifamiliales isolées et jumelées sont autorisées à l'exception de certaines zones agricoles et du territoire de Laval-sur-le-Lac, tel qu'il existait en 1965.
